



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 2^e jour de février 2021 à 17h30.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption – Règlement numéro 697 amendant le règlement numéro 577 relatif au stationnement et à la circulation
3. Protocole d'entente – Cession de deux parcelles du lot 4 969 461 (emprise de la rue de la Brise-des-Bois) – Désignation de signataires
4. Protocole d'entente – Municipalité de Val-Morin et Sivananda Yoga Vedanta Centre – Servitude de passage sur le lot 2 491 541 du cadastre du Québec – Mandat au notaire et désignation de signataires
5. Big Bang Fest– Désignation du signataire du protocole d'entente et octroi d'une aide financière
6. Parole aux contribuables
7. Levée de la séance

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 29^e jour de janvier 2021.

Caroline Nielly
Directrice générale et secrétaire-trésorière